

événement. Ils défendent les Droits de l'homme

Du 24 au 26 janvier, le Mémorial de Caen accueille ses traditionnels concours de plaidoiries. Treize lycéens, onze élèves-avocats et dix avocats vont défendre les Droits de l'homme, devant trois jurys de professionnels chargés de les départager. Programme.

Concours des lycéens

Un seul Normand en compétition pour cette 23e édition, pour laquelle 1 200 candidatures ont été reçues : Sofiane Marie du Micro-Lycée de Caen plaidera la cause des « enfants et mineurs au Congo ».

Treize candidats sont en lice, avec notamment Jean-Franco Fernandez Leonarte (Lycée Naval de Brest) qui évoquera la « situation chaotique des migrants esclaves en Libye », mais aussi Pauline Fréau (Lycée Voltaire d'Orléans) qui nous parlera des « mutilés oubliés », ou encore Camille Carignano (Lycée Pyrène de Paniers) qui nous dira tout les « enfants à vendre ».

Ils devront convaincre un jury présidé par le reporter-photographe de guerre, Patric Chauvel, devant une salle comble, puisque cette journée affiche complet depuis plusieurs semaines.

C'est quand ? Vendredi 24 janvier, de 9h45 à 18h.

Concours des élèves-avocats

Onze candidats ont été sélectionnés début décembre par leurs établissements et représenteront leur école en finale. Pas de Caennais, ni de Normands, parmi ceux-ci. On suivra tout de même avec attention la plaidoirie « humilié au nom de la sécurité » d'Alexandre Del Vecchio (Bordeaux), « cette arme qui déshonore la République de Fabien Bourdon (Poitiers), ou encore « Droits de l'homme avec un petit h » de Cécile Jabaly (Paris).

Ces élèves-avocats se présenteront devant un jury composé de personnalités du monde juridique et médiatique, présidé par Christian Charrière-Bournazel, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris et Renaud Van Ruymbeke, juge d'instruction.

C'est quand ? Samedi 25 janvier, de 10h30 à 17h.

Concours des avocats

Cette année, grâce à l'actif soutien du Conseil national des barreaux, 46 plaidoiries en provenance de 16 pays ont été reçues. La tâche s'annonce ardue pour le jury présidé par Olivier Cousi, Bâtonnier du barreau de Paris.

Parmi les 10 candidats, une Normande, Maître Éva Goron du barreau de Rouen. Sa plaidoirie ? « Il n'y a pas de prison française pour les personnes transgenres ». Elle devra se montrer plus convaincante que Marion Taupenas (Toulon) qui nous parlera du « féminicide, le french touch), ou que Samantha Gallay (Bordeaux) qui évoquera le cas de « Awa Sadio, l'enfant qui n'existe pas ».

À noter que deux avocats - Camille Landart (Toulouse) et Florent Dejonge (Paris) - ont choisi de défendre la cause de Sahar Khodayari, une Iranienne surnommée « la jeune fille en bleu » qui s'est immolée par le feu après avoir été condamnée à six mois de prison pour être entrée dans un stade, lieu réservé aux hommes en Iran.

C'est quand ? Dimanche 26 janvier, de 10h à 18h.

Le *Mémorial*, esplanade du Général Eisenhower, à Caen. Tél : 02 31 06 06 44. Entrée libre sur inscription uniquement via le site www.memorial-caen.fr.

Mathieu GIRARD



Du 24 au 26 janvier, des lycéens, élèves-avocats et avocats ont rendez-vous au Mémorial de Caen pour les traditionnels concours de plaidoiries. (© Archives Mémorial de Caen) undefined